

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 04 MARS 2025

N° 2025.12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à seize heures, le Conseil d'Administration convoqué le 18 février, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

Objet :

Partenariat Mutualité Française pour des ateliers de prévention de la perte d'autonomie à destination des séniors

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD DELOY, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Isabelle TAILLIER

Affiché le :

ABSENTS EXCUSES :

Patrick ESPITALIER (procuration donnée à Mme Véronique ARNAUD DELOY), Elhadji NDIOUR, Céline RIGOUARD

Votes : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

Le CCAS d'Apt souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des séniors aptésiens en concourant pleinement à des objectifs de Santé Publique. Il s'agit de permettre à ce public de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi en devenant des acteurs à part entière de leur santé.

La Mutualité Française assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région PACA.

Elle déploie une offre en prévention de la perte d'autonomie qui vise à répondre de façon cohérente aux enjeux du vieillissement sur les territoires et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

Afin de développer son programme d'actions, La Mutualité Française s'appuie sur les acteurs locaux de l'accompagnement social et de la promotion de la santé en région PACA.

Dans ce cadre, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration la mise en place d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors de la commune d'Apt, ainsi qu'à ceux de la Résidence Autonomie François Rustin, encadrés par un professionnel animateur.

Les ateliers proposés par La Mutualité Française sont gratuits pour le CCAS d'Apt, en contrepartie celui-ci s'engage à mettre à disposition gracieusement des locaux, ainsi qu'un collaborateur, présent au début et à la fin de la séance afin de veiller

au bon déroulement de l'atelier. La promotion, l'inscription et l'accueil des participants aux ateliers seront assurés par le CCAS d'Apt.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Approuve le partenariat définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre Mutualité Française et le CCAS d'Apt, la mise en place des ateliers de prévention de la perte d'autonomie.

Autorise Madame la Présidente / Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents y compris les conventions avec Mutualité Française, se rapportant à ces ateliers.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**



Patrick ESPITALIER.